

Prise de rendez-vous pour la vaccination contre la COVID-19

Vérifiez si vous êtes admissible

Pour savoir si vous êtes admissible à la vaccination contre la COVID-19, allez à

www.healthunit.com/covid-19-vaccine-eligibility

Prenez rendez-vous

Si vous êtes admissible à la vaccination contre la COVID-19, vous devez prendre un rendez-vous si vous voulez vous faire vacciner. Si vous arrivez à la clinique sans avoir pris de rendez-vous, **on vous refusera l'accès**.

- Prenez votre rendez-vous en ligne à www.covidvaccinelm.ca
- Composez le **226-289-3560** (entre 8 h et 19 h 30, du lundi au dimanche) pour prendre rendez-vous.
- Il n'est pas nécessaire d'avoir une carte Santé de l'Ontario pour prendre rendez-vous, mais vous devrez fournir votre date de naissance (année, mois, jour).

Avant votre rendez-vous

Faites une **autoévaluation** pour voir si vous avez des symptômes de la COVID-19 :

www.covidvaccinelm.ca/Screening

**Vous subirez également un dépistage des symptômes de la COVID-19 à votre arrivée à la clinique.*

Le jour de votre rendez-vous

-  • Ne vous présentez pas à la clinique si vous avez n'importe lequel des symptômes de la COVID-19 ou si vous avez voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours.
-  • Si vous devez reporter votre rendez-vous, composez le 226 289-3560.
- Portez un chandail à manches courtes ou dont les manches se roulent facilement.
-  • Apportez une pièce d'identité avec photo et ayez-la en main pour être prêt à la présenter à votre arrivée à la clinique.
- Prévoyez passer de 30 à 45 minutes environ à la clinique.
-  • Le stationnement est gratuit.
- Rendez-vous à l'entrée du bâtiment 10 minutes avant l'heure prévue de votre rendez-vous.
- Apprenez-en davantage sur ce à quoi vous attendre à votre rendez-vous :

www.covidvaccinelm.ca/Expectations

Soutien personnel

- Vous pouvez vous faire accompagner par une personne de soutien si vous avez besoin d'aide en raison de problèmes cognitifs ou de problèmes liés à la mobilité, à la vue, à l'ouïe ou à la langue.
- Votre personne de soutien peut se présenter au rendez-vous avec vous. Elle devra aussi répondre au questionnaire de dépistage de la COVID-19 à votre arrivée. Sachez que cette personne ne pourra pas recevoir le vaccin, à moins d'y être admissible et d'avoir un rendez-vous.
- Puisqu'il faut respecter les consignes sanitaires dans les cliniques de vaccination (c.-à-d. distanciation physique et limite de la capacité d'accueil), seulement la personne qui vous fournit un soutien personnel peut vous accompagner à votre rendez-vous.
- Il n'est pas nécessaire d'avoir une note du médecin pour vous faire accompagner par une personne de soutien.

Après avoir reçu le vaccin contre la COVID-19

- Continuez à suivre les mesures de santé publique, c'est-à-dire :



porter un masque



rester à deux mètres
(six pieds) des autres



éviter les contacts avec les
personnes qui ne font pas
partie de votre ménage



éviter de recevoir des
visiteurs chez vous

- Assurez-vous de recevoir la deuxième dose du vaccin. Avant de quitter la clinique de vaccination, vous recevrez la date du rendez-vous pour votre deuxième dose.
- Ne recevez aucun autre vaccin et ne subissez pas le test cutané à la tuberculine dans les 28 jours suivant l'administration de la première ou de la deuxième dose du vaccin contre la COVID-19.
- Aux fins de consultation future, gardez la feuille de renseignements sur les soins après la vaccination ainsi que le reçu imprimé du vaccin qu'on vous a remis lors de votre rendez-vous.